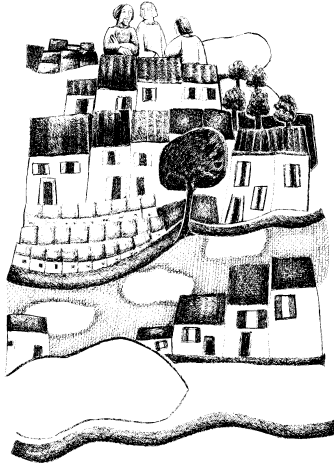




Communauté de travailleurs chrétiens
Communauté en réseau

Lettre à nos amies et amis no 47
Septembre 2017

Membre de la Communauté Romande de
l'Apostolat des Laïcs

En Suisse où l'espérance de vie est l'une des plus longue du monde, il est clair que la population vieillissante est en constante augmentation. CTC_{info} vous invite donc à vous

arrêter sur le temps de vieillesse.

Quand on est en forme, on entre en vieillesse activement, de façon sereine avec la possibilité de tenir sa place dans la société. Mais tôt ou tard interviennent une phase de déclin, la maladie et les interrogations quant à notre fin.

Les homes pour personnes âgées sont une préoccupation majeure de nos communes et de nos cantons. Y bien vivre et dignement est important.

Nous parlons aussi des directives anticipées qui deviennent même pratique courante quand on a recours aux services de santé et d'aide à domicile.

La vieillesse sera aussi à l'ordre du jour des prochaines votations fédérales. Du bulletin que nous glisserons dans les urnes en votations populaires dépendra l'avenir financier de nos retraites AVS et deuxième pilier.

CTC_{info} sera aussi de la partie pour le prochain Forum œcuménique romand. Il vous donne des nouvelles des rencontres des mouvements des travailleurs chrétiens à Avila et s'intéresse au projet de la CRAL qui propose une plateforme « Engagement et société ».

Vous terminerez votre lecture par la découverte d'un mouvement qui se nomme « Révision de Vie ». Alors maintenant, bonne lecture !



Entrer en vieillesse

La vieillesse peut offrir de belles perspectives d'action à ceux qui peuvent y entrer de façon sereine. Les premières années de retraite surtout, quand on est encore en bonne forme, apportent de nombreuses satisfactions. Déchargés des contraintes professionnelles, il est loisible de consacrer son temps à des activités qui font sens pour nous, incluant la participation aux activités sociales, la pratique du bénévolat, l'exercice de charges au service de la communauté et d'associations ou encore de s'adonner à des loisirs créatifs.

Cette première phase de la vieillesse que l'on pourrait nommer la lune de miel du troisième âge est suivie, nécessairement, d'une autre étape, le déclin, l'ultime étape que tout homme doit assumer, dont chacun connaît le dénouement, mais sans en savoir ni le jour ni l'heure.

Cette deuxième période peut être douloureuse. Nous pouvons devenir dépendants, malades. Elle n'a d'autre issue que la mort. Faut-il s'affoler de cette situation ?

L'enseignement chrétien et la foi chrétienne nous préparent à ce dernier passage. C'est un chemin à découvrir, à redécouvrir et à approfondir. Cette période de déclin n'est-elle pas décrite en ces termes dans l'évangile de Jean : Amen, amen, je te le dis : quand tu étais jeune, tu mettais ta ceinture toi-même pour aller là où tu voulais ; quand tu seras vieux, tu étendras les mains, et c'est un autre qui te mettra ta ceinture, pour t'emmener là où tu ne voudrais pas aller. » Jn 21, 18

L'apôtre Paul relativise grandement les souffrances et les aléas de la vie présente. Il met en perspective la vie terrestre avec la vie éternelle. Le Christ ressuscité c'est toute sa vie, ce sont les prémices de la résurrection des autres humains. Le Chapitre 15 de la première lettre au Corinthiens est un vrai traité sur la résurrection. Il se positionne alors par rapport à certains Corinthiens qui ne croient pas en la résurrection : ...17 si le Christ n'est pas ressuscité, votre foi est vaine. 19 si c'est pour cette vie seulement que nous avons mis notre espoir dans le Christ, nous sommes les plus malheureux des hommes.

30 Mais non, le Christ est ressuscité des morts, prémices de ceux qui se sont endormis. 31 Car la mort étant venue par un seul homme, c'est par un homme aussi que vient la résurrection des morts.

Il s'interroge même : 35 Comment les morts ressuscitent-ils ? Avec quels corps reviennent-ils ? 36 Insensé ! Ce que tu sèmes, toi, ne reprend vie s'il ne meurt. 37 Et ce que tu sèmes, ce n'est pas le corps à venir, mais un grain tout nu, du blé par exemple, ou quelque autre semence : 38 et Dieu lui donne un corps à son gré, à chaque semence un corps particulier. Extrait de 1Co, 17-38.

L'idée de Paul est aidante qui nous permet de donner sens à la vie qui décline, aux souffrances aussi, inhérentes à notre état. Tout ce vécu, ce que nous pouvons encore faire, même si c'est peu, est alors associé à la marche de l'humanité vers le Christ. C'est encourageant, source d'optimisme, gage de notre valeur et de notre dignité reconnue.

Roland Miserez



Prendre, donner, laisser, faire une place à chacun, une tâche sociale quotidienne ?

Qu'en est-il de la place des personnes âgées dans notre société aujourd'hui ? Il est difficile de le dire tant les choses bougent, tant les mentalités évoluent. Du respect absolu de la personne âgée (plus ou moins respectée d'ailleurs), à son utilisation commerciale pour la vente de toutes espèces de produits ou prestations, le créneau est largement utilisé. Que deviendraient les agences de voyage sans les aînés ? Qui achèterait tous ces produits sensés rendre la vie plus douce (il peut arriver que ça le fasse !) et qui encombrant logements et gâchettes, tout cela pour rester jeune et en forme ! Oui, elles intéressent les marchands, les personnes âgées.

Du côté social les aînés sont sur le pont aussi car on se met à reconnaître la valeur de leur apport, particulièrement dans la relation avec les enfants. Des crèches surgissent à proximité de certains homes et des relations se tissent pour le bien de tous.

Comme grands-parents aussi ils tiennent parfois une grande place (trop ?) se substituant aux parents pour l'éducation des petits-enfants. Certes ce n'est pas toujours par choix mais bien

par nécessité qu'ils accomplissent certaines tâches quand il n'y a pas moyen de faire autrement. Lorsque la marchandisation du travail, l'absence de celui-ci ou le remboursement de dettes limitent les familles qui ne s'en sortent plus ou sont mises de côté après avoir été pressées comme des citrons. Il y a beaucoup de relais à prendre de nos jours. Dans le domaine des compétences professionnelles on revient heureusement à remettre en valeur l'expérience, ce qui vaut à certains retraités de pouvoir encore être utiles.

La co-location se pratique de plus en plus entre générations, les jeunes payant tout ou partiellement le loyer de leur chambre en rendant des services pratiques.

De tels fonctionnements sont à saluer car ils renforcent le lien social. D'autres exemples pourraient être évoqués mais il faut se souvenir que l'essentiel reste toujours à faire pour reconnaître à chacun sa place dans la société. C'est un travail permanent et personne ne doit penser que tout lui est dû. Jeunes et vieux, nous dépendons les uns des autres et il est bon de s'en souvenir pour laisser à chacun sa place.

Danielle Miserez



Vous avez dit humanité ?¹

Après qu'elles aient été chouchoutées par les marchands de tous genres, voilà que les personnes âgées sont maintenant objets ou plutôt sujets d'attentions particulières nécessitées par leur état de santé et leurs capacités cognitives. Dans les homes qui les accueillent on s'est toujours préoccupé de leur bien-être physique et mental. Beaucoup de moyens sont mis en œuvre pour prolonger leur vie et respecter leur dignité. Au fil des années l'expérience montre que les personnes dépendantes sont beaucoup plus que « ce qu'elles peuvent encore faire » et qu'il est indispensable de les considérer comme partenaires à part entière. De ces considérations découlent des approches nouvelles, une autre manière d'assumer le quotidien qui soit centrée à sur les besoins de la personne d'abord. Prendre le temps de...lui laisser faire tout ce qu'elle peut encore assumer, même lorsque cela nécessite davantage de temps et demande des accommodements importants dans le fonctionnement d'une institution. Les expériences allant dans ce sens montrent que les relations et le vécu de toute la maison s'en trouvent améliorés. Bénéficiaires et soignants vivent mieux leur condition et contrainte. S'adapter à la personne est donc rentable, plus rentable que d'adapter la personne au système. Il serait bien de s'en souvenir dans d'autres domaines et à tous les âges ! Il n'y a qu'à penser au développement des soins palliatifs qui permet de quitter la vie dans la dignité.

Cette approche plus humaine des personnes laisse espérer un avenir plus lumineux pour nos sociétés. C'est une croissance en humanité, il faut lui souhaiter de grandir et de se développer. Le concept est développé sous le nom d'Humanité et prend progressivement sa place dans le milieu des soins en institution. Il faut souhaiter qu'il se développe aussi davantage dans l'aide et les soins à domicile par exemple, tout comme pour chacun de nous

¹ Humanité est un terme déposé qui désigne une méthode de soins particulièrement bienveillante à l'égard des personnes âgées.

dans nos contacts quotidiens. Comme dans les débuts de la vie il est nécessaire de prendre du temps, voire d'en « perdre » avec l'enfant afin qu'il accède à l'autonomie, ce chemin jamais achevé. Pour la personne âgée il s'agit en quelque sorte de mourir debout dans la dignité et le respect de ce qu'elle est.

L'humanité est un concept à prendre au sérieux et à développer beaucoup plus largement dans la vie de tous les jours, c'est une grande espérance pour notre temps.

Danielle Miserez



Directives anticipées

Celles que nous présentons proviennent de Pro Senectute. Dans le canton de Vaud, quand vous avez besoin des soins à domicile, on vous demande si vous avez établi des directives anticipées.

On ne peut jamais savoir ce que la vie nous réserve. Accident de voiture, AVC entraînant une incapacité de discernement... Prenez vos précautions en établissant des directives anticipées ou un mandat pour cause d'incapacité, afin que vos souhaits puissent être respectés.

Vous pouvez établir des directives anticipées à n'importe quel moment de votre existence – le plus tôt sera le mieux. Il n'y a pas d'âge minimum pour constituer des directives anticipées.

Que contiennent les directives anticipées?

Concrètement, vous exprimez dans vos directives anticipées vos besoins en matière de traitement médical et de soins au cas où vous deviendriez incapable de discernement. Vous déterminez les traitements destinés à vous maintenir en vie et les soins d'appoint que vous acceptez ou refusez. Les directives anticipées ne s'appliquent que si vous ne pouvez plus vous exprimer ou si vous êtes incapable de discernement. Dans tous les autres cas, vous continuez à prendre vos décisions en toute liberté.

Directives pour les traitements et soins médicaux

Dans les directives pour les traitements médicaux, vous déterminez les mesures visant à préserver/prolonger la vie que vous acceptez. Vous pouvez aussi accepter ou refuser des mesures en particulier.

Exemple: «Je ne souhaite pas d'apport artificiel de nourriture (entéral ou parentéral).»

Formulez vos souhaits **de manière claire et univoque**. Plus vos directives seront précises, plus contraignantes elles seront pour le médecin traitant.

Toutefois, même en formulant des directives concrètes, il est impossible de couvrir tous les cas. La rédaction d'une déclaration concernant vos valeurs (voir ci-dessous) aide les médecins et votre représentant à prendre les décisions les plus proches possibles de vos attentes.

Représentant-e

Vous pouvez désigner dans vos directives anticipées un **représentant**, qui prendra les décisions sur les questions médicales selon vos souhaits. Discutez avec la personne choisie et expliquez vos choix. Vos dispositions sont valables même en l'absence de représentant (voir art. 370 CC).

Si vous désignez un représentant, celui-ci doit connaître vos valeurs et être parfaitement informé de la tâche à accomplir. Il s'agit là d'une condition indispensable pour lui permettre de remplir sa mission de façon responsable et conforme à votre volonté.
Nommer un représentant thérapeutique n'est pas obligatoire.

Déclaration concernant vos valeurs

La déclaration concernant vos valeurs permet de donner une ligne directrice dans les situations qui ne sont pas explicitement abordées dans les directives anticipées.

La déclaration concernant vos valeurs contient les valeurs qui dirigent vos décisions. Elles sont influencées par votre histoire personnelle, vos convictions et vos expériences. Donnez par exemple votre définition de la qualité de vie, de la dignité ainsi que votre position par rapport au soulagement des douleurs, à la perte de contrôle et à la dépendance.

Rédiger une déclaration concernant vos valeurs n'est pas obligatoire.

Directives anticipées élargies: souhaits personnels

Vous pouvez consigner dans vos directives anticipées élargies des souhaits supplémentaires que vous n'aviez pas encore mentionnés.

Ces souhaits peuvent concerner les rites ou l'accompagnement en fin de vie. Déterminez aussi ici vos souhaits par rapport à votre corps:

Souhaitez-vous faire don de vos organes?

Souhaitez-vous donner votre corps à la science?

Mandat pour cause d'incapacité

Qui paiera vos factures lorsque vous ne serez plus en mesure de le faire vous-même? Qui s'occupera de votre animal de compagnie? Le mandat pour cause d'incapacité vous permet de désigner la personne qui prendra les décisions pour vous si vous perdez un jour votre capacité de discernement. En cas d'événement grave, cet individu de confiance se chargera de toutes les questions touchant à votre assistance personnelle, à vos droits et à vos biens.

Dispositions de fin de vie

Vous avez le droit de prendre des dispositions relatives à votre fin de vie et à votre décès.

Vos dispositions de fin de vie règlent de nombreux aspects liés à votre décès et à votre fin de vie. Obsèques, repas d'adieu, don d'organes ou cérémonie funéraire: elles précisent vos dernières volontés et déchargent les survivants.

Que contiennent les dispositions de fin de vie?

Les décisions à prendre en lien avec votre décès sont nombreuses. Parlez à vos proches et à vos amis de vos réflexions et souhaits pour votre fin de vie. En cas de doute, des spécialistes sont là pour vous conseiller:

Personnel médical spécialisé

Administration des cimetières

Entreprises de pompes funèbres

Aumôniers

Vous pouvez régler les aspects ci-dessous dans vos dispositions de fin de vie. Rien ne vous oblige cependant à aborder tous les points cités :

Exposition de la dépouille

Souhaitez-vous que votre dépouille soit exposée dans une chapelle? Ou qu'elle soit amenée le plus rapidement possible à la morgue? Désirez-vous un rite particulier, par exemple l'extrême-onction? A noter que vous pouvez aussi préciser dans vos dispositions de fin de vie ce que vous ne voulez pas.

Pratiques funéraires et cérémonie d'adieu

Vous pouvez préciser dans vos dispositions de fin de vie vos souhaits concernant les **pratiques funéraires** et le **lieu d'inhumation**.

- Les directives anticipées doivent être signées et datées, avec mention du lieu (voir [art. 371 CC](#)). Tous les deux ans, il est recommandé de vérifier et, si nécessaire de modifier, les directives anticipées. N'oubliez pas de les signer une nouvelle fois même si vous n'avez rien modifié.

Vous avez de la peine à remplir vos directives anticipées? Prenez bien le temps d'y réfléchir. En discuter avec des amis proches, votre famille ou des assistant-e-s sociaux/ales de Pro Senectute vous aidera à formuler vos décisions.

Des modèles de formulaires sont à disposition sur divers sites internet ou s'adresser à Pro Senectute

<https://www.prosenectute.ch/fr/infos/finances-dispositions-personnelles/directives-anticipees.html>

Dossier préparé par Isabelle Weber



Votation fédérale du 24 septembre 2017

Nous sommes en plein débat sur la « prévoyance vieillesse 2020 ».

Le projet élaboré par les chambres fédérales est une avancée. Il prévoit une augmentation des rentes AVS. Il la renforce. Il assure à moyen terme son financement (jusqu'en 2030). Il améliore le soutien aux travailleurs au chômage peu avant la retraite et prend mieux en considération le temps partiel dans le 2^{ème} pilier.

Une seule ombre au tableau l'augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes passant de 64 à 65 ans. Malgré cela, la situation des femmes en sort améliorée. C'est ce que nous dit Ruth Dreifuss, ancienne présidente de la Confédération dans l'Echo Magazine. Nous lui devons la dernière grande réforme de l'AVS en 1995. Elle ajoute : *La flexibilité pour l'accès à la retraite a été améliorée de deux façon : pour les petits salaires, les 70 francs de plus compensent la réduction de la rente du 2^{ème} pilier et permettent de partir à 64 ans sans perte de revenu ; de plus, si on prend une retraite anticipée, la rente sera réduite de manière moins importante qu'actuellement.*

Cette réforme profite aux femmes, car beaucoup de femmes n'ont pas de 2^{ème} pilier ou un 2^{ème} pilier qui répercute l'inégalité de salaire qu'elles subissent pendant leur vie professionnelle. L'AVS corrige ces inégalités : grâce à lui, les bas salaires arrivent rapidement à une rente au montant minimal.

A l'origine de l'AVS, l'âge de la retraite était le même pour les hommes et les femmes. Il a été abaissé entre autres pour permettre à l'époux de recevoir une rente de couple sans qu'il doive attendre que sa femme, généralement plus jeune, atteigne l'âge de la retraite.

La lutte pour l'égalité salariale se joue surtout dans les entreprises et les branches.

Roland Miserez

